

Impôt sur le revenu

M. Nystrom: En tenant compte des points mentionnés aux articles 2, 16 et 35, on ferait bénéficier les gens d'un montant de 120 millions de dollars par an.

Les membres du parti néo-démocrate estiment que l'on donne déjà trop d'argent au secteur de l'entreprise et ceux riches de la société. Dans ce bill, on accorde déjà au secteur de l'entreprise une fleur de 1,245 millions de dollars. Ce n'est pas ainsi que l'on réussira à stimuler l'économie. L'expérience de ces dernières années a démontré que ce n'est pas en donnant de l'argent aux grosses sociétés qu'on peut relancer l'économie. La plupart des usines du pays ne fonctionnent qu'à 80 p. 100 de leur capacité, et pourtant on fait des dons énormes à ces sociétés pour qu'elles accélèrent leur capacité, ce qui est absurde.

Mon parti réclame que les quelque 1.2 milliard de dollars soient versés aux personnes qui ne touchent qu'un revenu moyen ou faible pour augmenter leur pouvoir d'achat. Ils achèteront, ce qui simulera la production de marchandises. L'important, c'est de trouver un moyen de faire produire nos usines à 90 ou 100 p. 100 de leur capacité. La meilleure façon d'y parvenir c'est de stimuler la demande. Pour ce faire, il faut augmenter le pouvoir d'achat des gens ordinaires. J'espère que le ministre des Finances aura un jour l'occasion de nous fournir des explications à ce sujet.

Lorsque le ministre a présenté son mini-budget à la Chambre, il y a quelques semaines, il a été ironique de constater que l'INCO a obtenu des subventions du gouvernement fédéral au moment même où elle licenciat des travailleurs. Au début, le parti libéral soutenait que le fait d'accorder une subvention à une compagnie permettrait à celle-ci de prendre de l'expansion et de stimuler l'embauche.

M. Chrétien: Monsieur le président, peut-être le député me permettra-t-il une explication. Aux termes du programme de stimulant fiscal que nous étudions présentement, s'il n'y a pas d'investissements nouveaux, il n'y a pas d'allègement fiscal. J'ai lu la lettre envoyée par la Northern Telecom à la société Radio-Canada et au collègue du député sur cette question. La position adoptée par le Nouveau parti démocratique est extrêmement trompeuse, car s'il n'y a pas de nouveaux investissements, il n'y a pas d'allègement fiscal.

Il n'y a qu'un seul cas qui pourrait être considéré comme un allègement fiscal. Je veux parler du dégrèvement accordé lorsque trois personnes effectuent l'inventaire des stocks, si vous me permettez cette expression. Cette remise s'applique aux entreprises qui ont effectivement des stocks d'accumulés, car il en coûte cher pour inventorier ces stocks. C'est ce qui a permis à l'INCO d'accumuler sept mois de production. D'ailleurs, ce stimulant fiscal a permis à cette société de maintenir sa production. En réalité, c'est grâce à ces avantages fiscaux si certains ouvriers ont pu garder leur emploi. Sans ces allègements, certains travailleurs auraient peut-être perdu leur emploi plus vite.

Des voix: Bravo!

M. Nystrom: Le gouvernement fédéral a finalement donné un beau paquet d'argent à la société INCO, ce qui n'empêche pas celle-ci de licencier des ouvriers. Cette société doit environ 378 millions de dollars en impôts différés. Pourquoi le gouvernement ne se met-il pas à lui en réclamer une partie? Il s'agit là ni plus ni moins de prêts sans intérêt. Il me semble injuste de permettre à certaines sociétés d'accumuler de telles dettes

[M. Lumley.]

alors que cet argent pourrait être utile aux citoyens ordinaires. Il y a une foule de sociétés qui doivent des sommes d'argent rondettes sous forme d'impôts différés. L'économie serait plus saine si le gouvernement commençait à se faire rembourser.

Je ne suis absolument pas d'accord avec le ministre à propos de la théorie à laquelle il a fait allusion. Dans le discours que j'ai fait à l'étape de la deuxième lecture du bill, j'ai cité l'exemple de plusieurs sociétés auxquelles on a donné de l'argent pour créer des emplois. Elles n'ont pas embauché. Il y a en réalité moins d'emplois disponibles. Bien des sociétés extractives reçoivent des cadeaux depuis quelques années mais elles ne créent pas d'emplois. Beaucoup plus d'emplois seront perdus d'ici au printemps prochain. Il me semble que nous fassions fausse route. Nous devrions nous assurer que les ressources extraites au Canada sont transformées et raffinées dans notre pays. Toutefois, conformément à la politique énoncée par C. D. Howe il y a une vingtaine ou une trentaine d'années, nous transformons de moins en moins de nos matières premières. Nous devrions faire le contraire.

● (1742)

C'était là certains des commentaires que je voulais faire à cette étape-ci et j'en ferai encore à propos des sociétés à mesure que nous aborderons d'autres articles du bill.

M. Stevens: Monsieur le président, mes questions s'adressent au ministre. Je suppose qu'il reviendra avant longtemps. Je vois qu'il est revenu. Pourrait-il nous donner une idée des sommes visées à l'article 2? Combien de recettes, à son avis, pourrait rapporter au Trésor fédéral la décision d'imposer l'intérêt réputé, comme on l'appelle?

M. Chrétien: Nous ne le savons pas et il semble qu'il ne soit pas possible de faire une estimation. Il s'agit d'une échappatoire que nous supprimons et il est difficile de savoir combien il y avait de cas. Nous étant rendu compte de certains abus, nous avons donc mis en place un nouveau système à la suite du rapport que nous avons reçu du Revenu national.

M. Stevens: Je suis toujours stupéfait de voir que la bureaucratie peut considérer quelque chose comme une échappatoire et que, sans avoir de preuves concrètes de l'importance des abus et des revenus ainsi perdus, on n'hésite pas à nous présenter aujourd'hui l'article 2 qui, à mon avis, aura des répercussions très importantes pour les employés canadiens, surtout ceux qui sont déplacés dans une région comme Thompson que mon collègue le député de Churchill vient de mentionner, et d'autres qui pourraient être obligés de quitter, mettons, Calgary pour une autre ville. Je suis stupéfait de voir comment la bureaucratie peut décider arbitrairement: «Nous estimons que vous ne devriez pas avoir ce privilège et nous allons vous imposer». Le moment est venu de dire au ministre des Finances, qui fait preuve d'une si grande arrogance, que, s'il ne sait pas combien d'argent est en cause, s'il ne connaît la gravité de l'échappatoire, il devrait retourner voir ses bureaucrates et présenter un nouvel article, s'il le juge nécessaire, et nous fournir certains des faits auxquels nous estimons avoir droit à la Chambre.

J'ai une deuxième question pour le ministre. Combien de gens, à son avis, seront touchés par cette nouvelle disposition qu'il essaie avec tant de soumission de nous faire accepter pour le compte de sa bureaucratie?